

# Fiche d'information

## Instrument financiers cotés en dehors d'un marché règlementé

Ce document d'information non contractuel n'a pas vocation à être exhaustif

Mise à jour en décembre 2017

Sur un marché non règlementé les instruments financiers ne sont pas soumis à toutes les obligations présentées sur un marché règlementé. Les exigences d'information de la part des sociétés qui y sont cotées sont succinctes.

### L'ESSENTIEL

Sur un marché non règlementé les entreprises ne sont pas tenues :

- de passer par une procédure d'admission;
- de mettre à disposition un pourcentage minimal de leur capital sur le marché;
- de diffuser des informations (publication des comptes, du chiffre d'affaire trimestriel et semestriel, etc.)

#### Les principaux marchés

Euronext Access (Ex Marché Libre) : ce marché accueille les entreprises très jeunes ou très petites qui ne peuvent pas accéder à l'un des compartiments règlementés.

Le marché Euronext Growth (ex Alternext) est la principale plate-forme européenne sur laquelle se tient un marché non règlementé. Euronext Growth a été créé par Euronext Paris le 17 mai 2005 et est destinée à des petites et moyennes entreprises de la zone euro. Cette plate-forme permet aux PME de pouvoir lever des capitaux à moindre coût. Ce marché est soumis à des règles précises de surveillance, ce qui en fait un marché « organisé ».

Les systèmes multilatéraux de négociation ou SMN : ces marchés permettent parfois d'échanger des valeurs mobilières à meilleurs prix, mais ils peuvent présenter des risques accrus pour l'investisseur.

Marché règlementé/SMNO : quelles différences dans les conditions d'admission ?

Les règles d'admission/inscription sur les marchés régis par NYSE Euronext et NYSE Euronext Growth sont notamment les suivantes.

	Marchés règlementés européens de NYSE Euronext	NYSE Euronext Growth
Diffusion minimum	<i>Un minimum de 25 % du capital ou 5 % si cela représente au moins 5 millions d'euros</i>	<i>2,5 millions d'euros (offre au public); 2,5 millions d'euros (placement privé)</i>
Historique de comptes	<i>3 années de comptes certifiés + derniers comptes semestriels revus si l'admission intervient plus de 9 mois après clôture</i>	<i>2 années de comptes certifiés + derniers comptes semestriels revus si l'admission intervient plus de 9 mois après la clôture</i>
Normes comptables (pour les comptes consolidés)	<i>IFRS</i>	<i>Françaises ou IFRS</i>
Documentation financière	<i>Prospectus visé par l'ANF</i>	<i>Prospectus Vise par l'AMF ou document d'information sans visa en cas de placement privé de 2,5 millions d'euros auprès de plusieurs investisseurs qualifiés</i>

Tableau : source AMF - <http://www.amf-france.org/Acteurs-et-produits/Societes-cotees-et-operations-financieres/Introduction-en-bourse.html>

### RISQUES

Les marchés non règlementés n'ayant pas ces contraintes, les titres cotés dessus sont souvent moins liquides et comportent une prise de risque généralement plus élevée que ceux des marchés règlementés.